

Service civique

Le Service Civique, c'est quoi ?

Le Service Civique est un dispositif d'engagement volontaire à destination des jeunes. L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence, prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le Service Civique, pour qui ?

Le dispositif est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap), sans condition de diplôme.

Le Service Civique, comment ça se passe ?

Il s'agit d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois :

- d'au moins 24 heures hebdomadaires ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou en numéraire, pris en charge par l'organisme d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;

Votre interlocuteur départemental :

Hervé PETIT
Référent Engagement
Tél. 03 54 04 20 06
Port. 06 22 95 14 77
Mèl. servicecivique-dsden88@ac-nancy-metz.fr
17-19 rue Antoine Hurault - 88026 Epinal CEDEX

Documents à télécharger :

Flyer <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/depliant-jeunes.pdf>

Pour aller plus loin :

Vidéo de présentation du dispositif :

<https://youtu.be/Flak9RVBZCQ>